

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024  
DU BUDGET M57**



# SOMMAIRE

1 - CADRE GENERAL

2 - CONTEXTE LOCAL

3 - RESULTAT DE CLOTURE

4 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Recettes

4.2 - Dépenses

5 - SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 - Recettes

5.2 - Dépenses

6 - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

7 - DETTE

8 - TAUX D'IMPOSITION

9 - PRINCIPAUX RATIOS

10 - EFFECTIFS

## 1 - CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

## 2 - CONTEXTE LOCAL

### **La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) :**

La commune de Saint Mathieu de Trévières fait partie de la CCGPSL qui regroupe 36 communes.

#### Services mutualisés :

La commune adhère aux services mutualisés suivants :

- Actes notariés et prestation conseil.
- Assistance juridique.
- Observatoire fiscal.
- Mise à disposition des logiciels SIG (système d'information géographique).
- Dématérialisation des actes vers la Sous-Préfecture.
- Prêt de matériel.

Ces services ne sont pas refacturés.

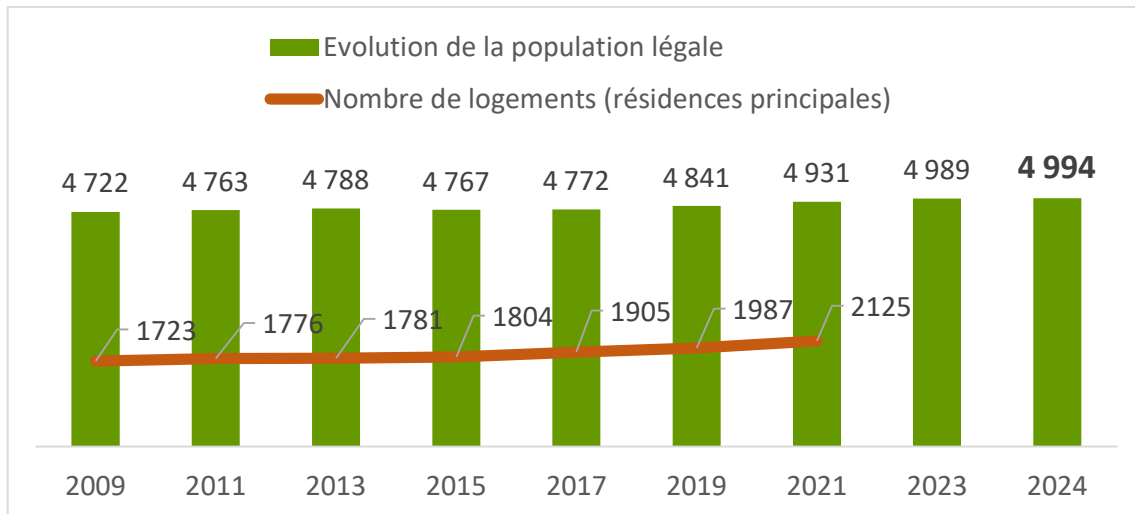
L'aire d'accueil des gens du voyage relève de la compétence intercommunale. Par convention, la commune met à disposition du personnel pour la tenue de la régie, la gestion des entrées/sorties et la surveillance et a perçu à ce titre 25 381 € en 2024.

L'intercommunalité aide les communes sur des projets d'investissement, 30 000 € maximum par an, la commune sollicite ces fonds de concours chaque année. En 2024, le fonds de concours a été perçu pour les travaux du préau de l'école A. Gelly.

### **La commune de Saint Mathieu de Trévières**

Elle compte 4 994 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Evolution de la population légale (source INSEE)



Entre 2023 et 2024, la population a augmenté de 5 habitants.

Le nombre d'habitants moyen par foyer diminue, il passe de 2.74 en 2009 à 2.32 en 2021.

### 3 - RESULTAT DE CLOTURE

Le Compte Financier Unique présente, après la clôture de l'exercice, les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Le résultat de clôture 2024, approuvé par le Trésorier Municipal, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISE 2024	4 316 453,17	5 622 712,39	1 306 259,22
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023		200 000,00	200 000,00
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024</b>	4 316 453,17	5 822 712,39	<b>1 506 259,22</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISE 2024	2 143 348,86	3 256 055,24	1 112 706,38
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023		1 134 539,36	1 134 539,36
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024</b>	<b>2 143 348,86</b>	<b>4 390 594,60</b>	<b>2 247 245,74</b>
RESTES A REALISER 2024	3 347 316,26	659 293,09	

## 4 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 4.1 - Recettes

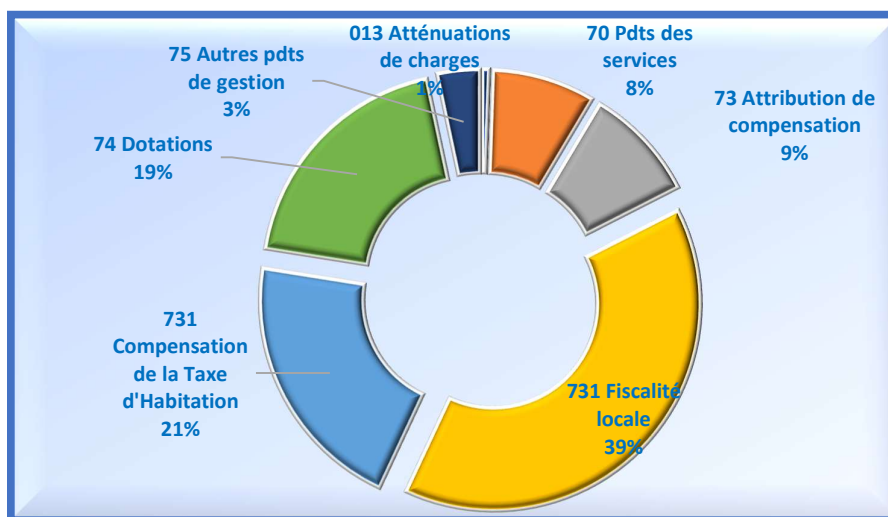
Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 5 616 082 €, et enregistrent une hausse de 6% par rapport à 2023.

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions avec une amélioration qui permet d'atteindre un taux de réalisation de 112%.

#### Détail des réalisations par chapitre :

Chap.	Libellé	CA 2023	BP + DM 2024	CFU 2024	ECART CA-CFU 2023 / 2024
013	Atténuations de charges	10 921	10 000	29 620	18 699
70	Produits des services	402 577	362 370	450 745	48 168
73	Impôts et taxes	501 372	498 400	501 372	0
731	Fiscalité locale	3 288 173	3 175 734	3 365 299	77 125
74	Dotations	878 865	802 850	1 074 494	195 629
75	Autres produits de gestion	201 897	158 700	187 242	-14 655
<b>Total des recettes de gestion</b>		<b>5 283 804</b>	<b>5 008 054</b>	<b>5 608 771</b>	<b>324 967</b>
76	Produits financiers	10	0	49	39
77	Produits exceptionnels	5 739	0	1 368	-4 371
78	Reprise provisions	0	0	5 893	5 893
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 289 553</b>	<b>5 008 054</b>	<b>5 616 082</b>	<b>326 528</b>
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 395	6 646	6 631	-14 764
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 310 948</b>	<b>5 014 700</b>	<b>5 622 712</b>	<b>311 764</b>

## REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



**Chapitre 013** : les atténuations de charges s'établissent à 29 620 € en 2024. Ces recettes sont variables d'une année sur l'autre car elles dépendent notamment du remboursement des rémunérations de personnel et de la compensation du versement du Supplément Familial de Traitement.

**Chapitre 70** : les produits des services affichent un taux de réalisation de 124%. Ces recettes sont en augmentation de 12% conséquence de hausse de la vente de concessions funéraires (+15 300 €), des activités périscolaires (+30 840 €), de la mise à disposition de personnel à l'aire d'accueil des gens du voyage (+10 067 €) par rapport à 2023 où elle a été fermée pour travaux pendant 6 mois, et le remboursement des frais d'élections.

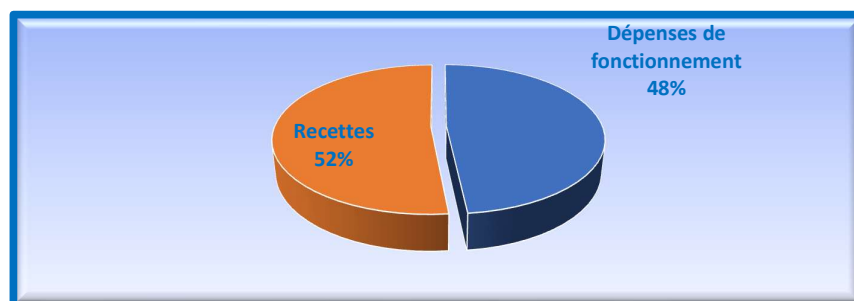
**Chapitre 73** : ce chapitre est stable et comprend l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

**Chapitre 731** : Les impôts et taxes s'établissent à 3 365 299 €, dont la compensation par l'Etat de la Taxe d'Habitation d'un montant de 1 152 569 €. Les taux d'imposition restant inchangés, la variation est due essentiellement à l'évolution de la revalorisation des bases de l'Etat et une augmentation du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité de 26 300 €.

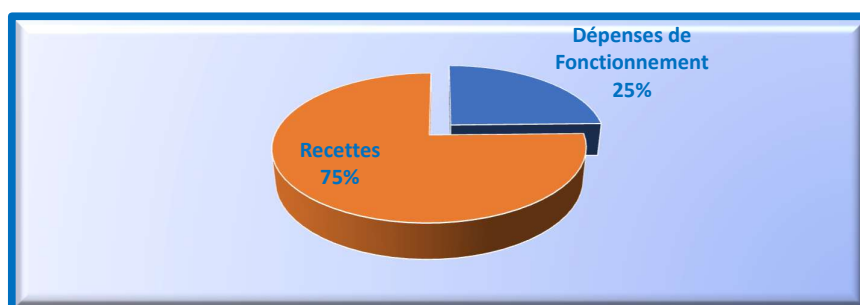
**Chapitre 74** : les dotations et participations s'élèvent à 1 074 494 € avec une augmentation de 22% par rapport à 2023. La commune a bénéficié d'une fraction supplémentaire de la Dotation de la Solidarité Rurale qui a généré une augmentation de 64%.

**Chapitre 75** : les produits de gestion courante concernent les revenus locatifs et les remboursements de sinistres par les assurances. Le nombre de location est en augmentation.

Les recettes de la location de l'espace de coworking permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement :



Les dépenses courantes de la salle des Familles sont largement compensées par les recettes :



**Chapitre 78** : En 2024, le recouvrement des créances douteuses a permis de diminuer le montant de la provision qui passe de 15 241 € à 9 347 €. Un titre 5 893 € a été émis à cet effet.

## 4.2 - Dépenses

Elles sont constituées par les dépenses liées au personnel communal, à l'entretien et à la consommation des bâtiments communaux, à l'achat de matières premières et de fournitures, aux prestations de services effectuées, à l'entretien de la voirie communale, aux subventions versées aux associations et aux intérêts des emprunts.

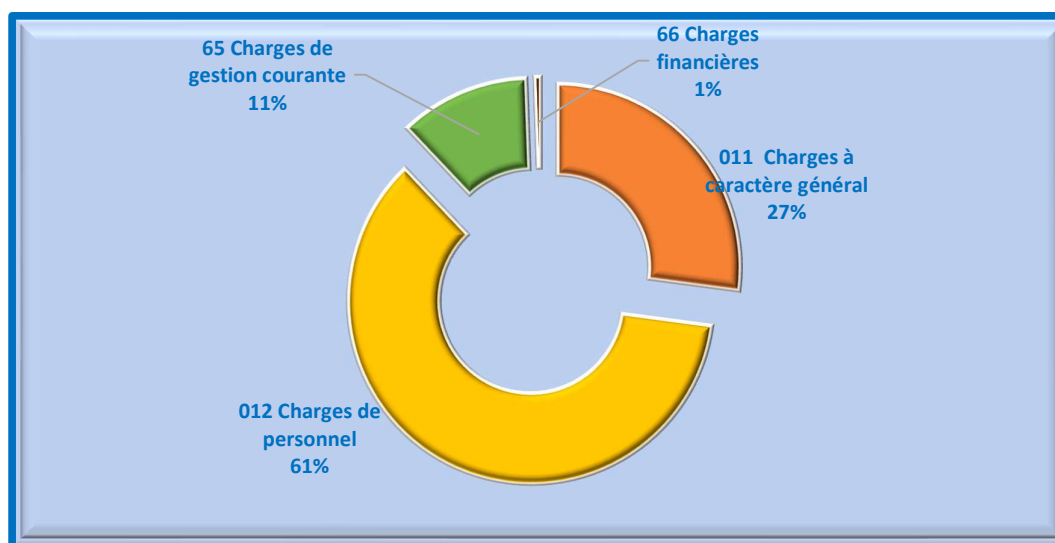
Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 3 605 207 €, et enregistrent une hausse de seulement 4% par rapport à 2023. L'évolution contenue des dépenses de fonctionnement est rendue possible par une politique volontariste de la majorité municipale visant à assurer une gestion maîtrisée des fonds publics.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions avec un taux de réalisation de 94%.

### Détail des réalisations par chapitre :

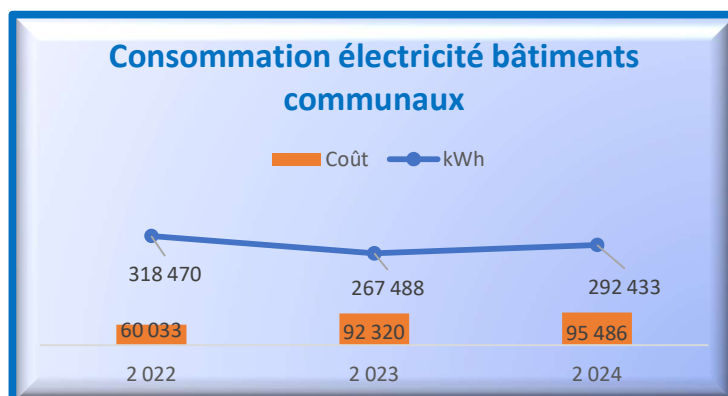
Chap.	Libellé	CA 2023	BP + DM 2024	CFU 2024	Ecart CA-CFU 2023 / 2024
011	Charges à caractère général	985 270	1 024 723	977 477	-7 792
012	Charges de personnel	2 074 221	2 367 456	2 193 974	119 753
65	Charges de gestion courante	370 811	428 270	415 795	44 984
<b>Total des dépenses de gestion</b>		<b>3 430 301</b>	<b>3 820 449</b>	<b>3 587 246</b>	<b>156 945</b>
66	Charges financières	19 991	19 980	17 961	-2 030
67	Charges exceptionnelles	0	500	0	0
68	Dotations créances douteuses	5 610	11 443	0	-5 610
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 455 902</b>	<b>3 852 372</b>	<b>3 605 207</b>	<b>149 305</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	735 466	712 176	711 246	-24 219
<b>Total général</b>		<b>4 191 368</b>	<b>4 564 548</b>	<b>4 316 453</b>	<b>125 085</b>

### REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

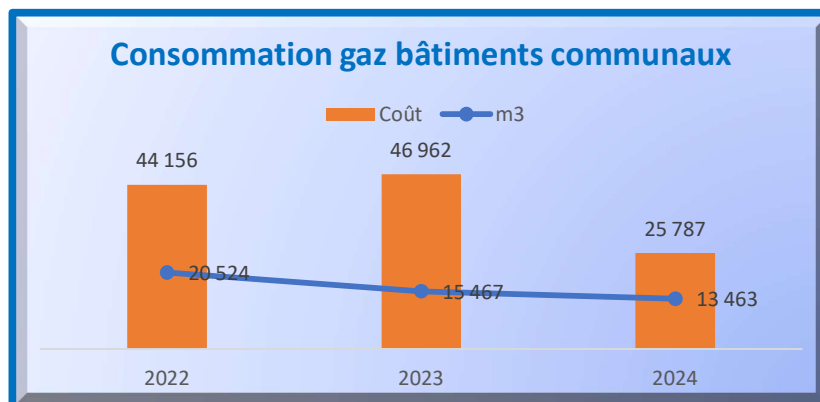


**Chapitre 011 :** les charges à caractère général, en baisse de 1%, sont stables par rapport à 2023 et se sont réalisées à 95%. Les postes essentiellement en baisse sont : l'entretien des bâtiments publics avec une diminution de 5 023 € résultat des travaux de rénovation qui permettent moins d'entretien, les combustibles en baisse de 19 562 € avec le passage au chauffage électrique de la Médiathèque, les contrats de maintenance en baisse de 11 752 €, conséquence du changement de système de chauffage de la Médiathèque.

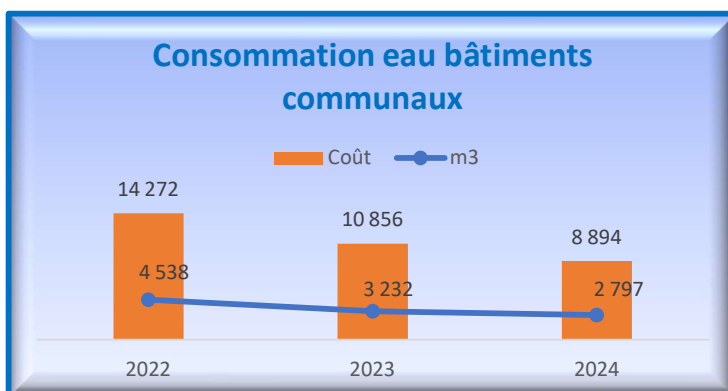
La mise en place du plan de sobriété en 2023 a permis de diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux.



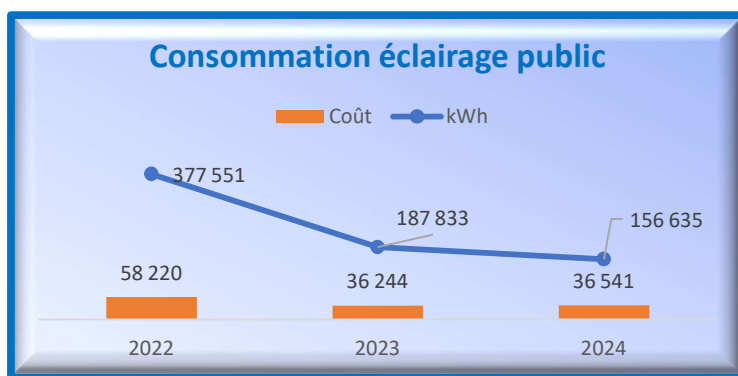
La hausse de kWh constatée en 2024 correspond au passage à l'électrique du chauffage de la Médiathèque qui était auparavant chauffée au gaz, en contrepartie, la consommation en gaz a été fortement réduite.



Entre 2023 et 2024, le passage de la Médiathèque au chauffage électrique a permis une diminution de la consommation de 2 004 m3.



Entre 2022 et 2024, le nombre de m3 consommé en eau a diminué de 38%.



Les travaux de rénovation du réseau avec un éclairage à ampoules LED réalisés chaque année et l'extinction nocturne de l'éclairage public permettent une forte baisse de la consommation. Entre 2023 et 2024, cette consommation est stable malgré qu'il y ait de nouveaux quartiers à éclairer.

**Chapitre 012 :** les charges de personnel affichent un taux de réalisation de 93%, qui s'explique principalement par le départ de 2 agents, les délais de remplacement sont contraints par les procédures administrative qui génèrent un décalage de recrutement.

**Chapitre 65 :** les charges de gestion courante sont en augmentation de 12%, qui s'explique par l'augmentation du point d'indice de 5 points au 01/01/2024 qui s'applique sur les indemnités des élus, et la contribution au SDIS de 7 144 €.

**Chapitre 66 :** les charges financières sont en baisse, conséquence d'une dette vieillissante.

**Chapitre 67 :** ce chapitre concerne l'annulation des titres émis sur exercices antérieurs. Aucune annulation n'a été effectuée en 2024.

**Chapitre 68 :** les dotations pour créances douteuses concernent la provision de 20% des créances de l'année N-2. En 2024, il n'a pas été constitué de provision complémentaire.

## 5 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'Investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou développer le patrimoine de la collectivité.

## 5.1 - Recettes

### Détail des réalisations par chapitres :

Chap.	Libellé	CA 2023	BP + DM 2024	CFU 2024
<b>13</b>	Subventions d'investissement	390 004	1 238 563	647 767
<b>1641</b>	Emprunts		1 048 000	290 000
<b>165</b>	Dépôts et cautionnements reçus	1 399	7 800	1 923
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	408 304	242 000	299 784
<b>1068</b>	Excédents de fonctionnement capitalisés	827 057	1 214 758	1 214 758
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 626 763</b>	<b>3 751 121</b>	<b>2 454 232</b>
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre les sections	735 466	712 176	711 246
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	30 583	90 578	90 577
<b>Total général</b>		<b>2 392 812</b>	<b>4 553 875</b>	<b>3 256 055</b>
<b>001</b>	Solde d'exécution positif reporté	812 461	1 134 539	1 134 539
<b>Total cumulé</b>		<b>3 205 273</b>	<b>5 688 414</b>	<b>4 390 595</b>

En plus de l'autofinancement, les recettes sont constituées de :

Taxe d'aménagement

• 58 230€

FCTVA

• 241 554€

Subventions encaissées  
auprès de différents  
partenaires

- 647 767 €
- *Département : cour Oasis école A. Gelly, confort été écoles, voirie Cami Del Ormeu, voirie Aire de Lancyre*
- *Région : réhabilitation centre ancien*
- *Etat : confort été écoles, cheminement piéton RD17 - RD1*
- *Agence de l'Eau : cour Oasis.*
- *CCGPSL : préau école A. Gelly*
- *Participation aménageurs cheminement piéton RD17 - RD1*

## 5.2 - Dépenses

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des études et des travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique.

### Détail des réalisations par chapitres :

Chap.	Libellé	CA 2023	BP + DM 2024	CFU 2024
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	82 135	544 799	207 043
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	74 083	600	0
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	1 523 184	2 501 060	1 451 038
<b>23</b>	Immobilisations en cours	3 809	2 995 390	191 318
<b>1641</b>	Emprunts et dettes assimilées (rembst)	334 624	191 694	195 319
<b>165</b>	Dépôts et cautionnements reçus	921	7 800	1 423
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 018 755</b>	<b>6 241 342</b>	<b>2 046 141</b>
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre les sections	21 395	6 646	6 631
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	30 583	90 578	90 577
<b>Total cumulé</b>		<b>2 070 733</b>	<b>6 338 566</b>	<b>2 143 349</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **1 849 399 €** et se répartissent par opérations comme suit :



## 6 - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette, s'élève à : **2 010 875 €.**

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette du budget de l'exercice.

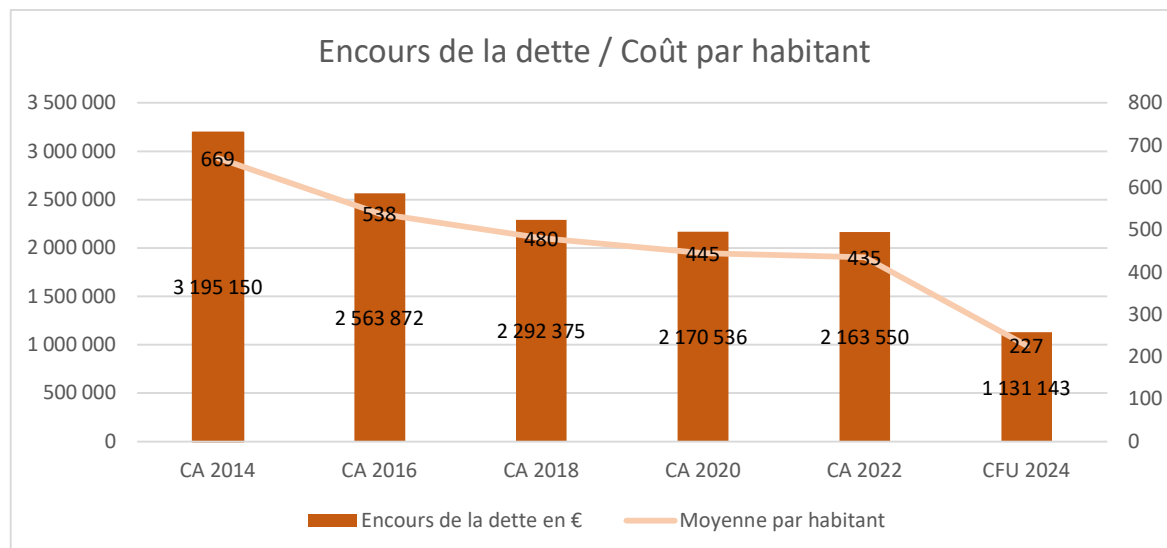
La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à : **1 815 556 €.**

Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.  
**Le niveau de la CAF brute témoigne d'une santé financière saine. Elle est équivalente à 10 fois le remboursement annuel du capital.**

## 7 - DETTE

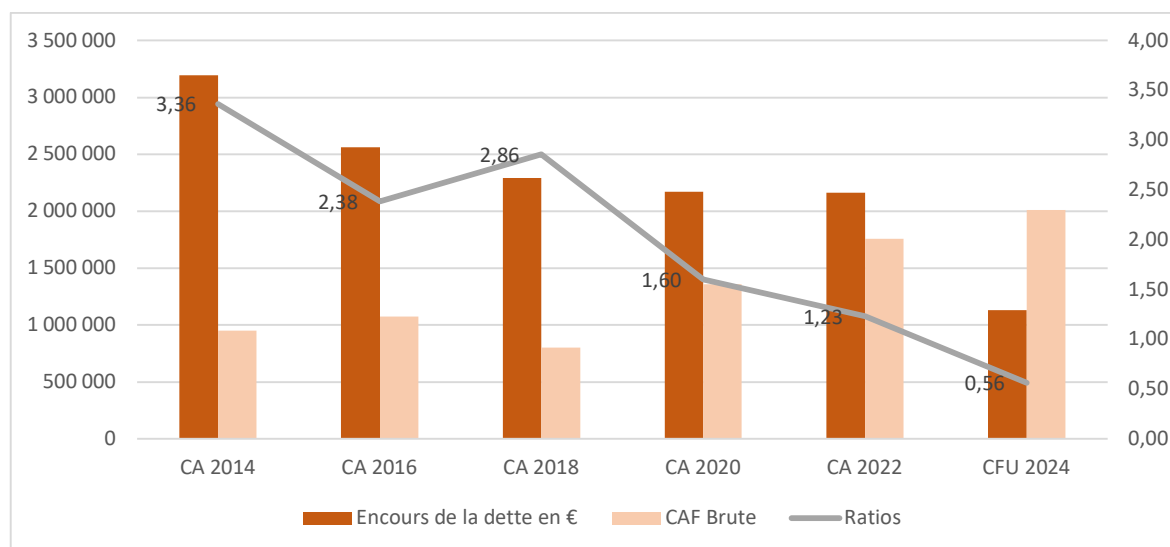
La collectivité continue de mener une politique volontariste et efficace de gestion de sa dette qui a permis de procéder à un désendettement.

Evolution de la dette :



La dette se situe à 227 € par habitant en 2024.

Encours de dette / CAF brute en K€ / ratios :

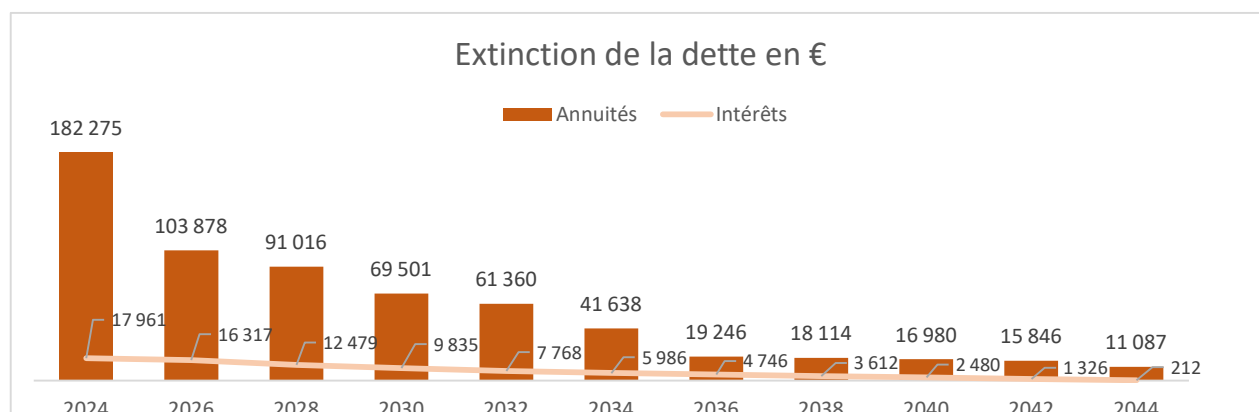


Le ratio de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de son stock de dette via le volume de l'épargne financière brute.

Le ratio de la commune se positionne à 0,56 an, soit un niveau inférieur à la capacité de désendettement moyenne des collectivités de même strate qui est de 4,4 ans.

#### Extinction de la dette :

L'extinction de la dette sur les années futures, sans souscription d'un nouvel emprunt, serait la suivante :



## 8 - TAUX D'IMPOSITION



Les taux d'imposition 2024 restent inchangés et ce depuis 2001.

Les bases d'imposition sont déterminées par les services fiscaux.

## 9 - PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs 2024	Moyennes nationales de la strate 2023 (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	721	960
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 125	1 179
Dépenses d'équipement brutes / population	371	380
Encours de la dette / population	227	726
DGF / population	169	160

Ces ratios témoignent de la gestion responsable de la collectivité dont les recettes et la DGF sont inférieures à la moyenne nationale de la strate.

C'est grâce à un faible niveau d'endettement et une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement qu'il est possible d'effectuer des dépenses d'équipement élevées.

## 10 - EFFECTIFS

Les effectifs présents au 31 décembre 2024 totalisent **51** agents

